

Compte-rendu de la commission Vie Sociale du 13 septembre 2018

Présents : Mmes COUTTET, FAVRET et RIMBOUD. Mrs BERTHOUD, DUTARTE et PARIS.

Excusés : Mrs CHAPPAZ, FILLIGER et LAMOUILLE.

Approbation du CR de la commission du 20 juin 2018 qui portait sur les dernières retouches et la nouvelle pagination du Pense- Bête, en attente de son impression.

- **Enquête départementale sur l'élaboration du schéma pour l'autonomie 2019/2023 :**

Cette enquête initiée par le Conseil Départemental verra son aboutissement lors de la prochaine commission plénière du CDCA le 5 octobre prochain. Ce nouveau plan veut regrouper à la fois les problèmes d'autonomie liés au vieillissement et ceux plus spécifiques du handicap, les partenaires institutionnels et associatifs intervenant dans le champ de ces politiques publiques étant entendus au cours de la 1^{ère} semaine d'octobre. Pour les membres de la commission présents, il semble que la priorité est donnée davantage aux associations relevant du handicap et que la voix des retraités au travers des associations ou organisations syndicales paraît esquivée ; décision est prise de l'écriture d'une motion pour témoigner de nos inquiétudes quant à la part réservée aux retraités et rappelant nos préoccupations sur la prise en charge de la perte d'autonomie.
(proposition de motion jointe au CR)

- **Revalorisation des pensions :**

Réforme des retraites et nouvelle coupe sur nos pensions annoncée pour les 2 prochaines années ; avec la revalorisation annoncée de 0,3% seulement alors que l'inflation est au plus haut depuis 2012, c'est un nouveau recul social pour les retraités . 2018 sera une année sans revalorisation avec une augmentation de la CSG et une inflation de 1,3% sur les 12 derniers mois, c'est une perte de près de 3% sur leur pouvoir d'achat...et la mesure sur la taxe d'habitation qui ne touchera qu'une faible part des retraités ne saurait calmer notre mécontentement. Les retraités semblent la cible pour pallier à toutes les difficultés sociales apparues depuis le début d'année.

La refonte d'ampleur des régimes de retraites annoncée pour 2019, avec une concertation des organisations syndicales cet automne , sera aussi un sujet que nous évoquerons lors de notre prochaine commission.

- **Questions diverses :**

Impôts et prélèvement à la source : après des bruits et questionnements divers, ce nouveau mode de recouvrement de l'impôt prendra bien effet au 1^{er} janvier 2019 ; il concerne les traitements et salaires, les revenus de remplacement ainsi que nos pensions. Nous nous sommes interrogés sur le choix des taux proposés, taux individuel ou taux par foyer, ainsi que sur la prise en compte de la réduction d'impôt.

Réponse relevée :

Concernant les réductions et crédits d'impôt au titre de l'emploi à domicile, de l'hébergement en EHPAD, de dons aux associations , les contribuables en bénéficiant recevront un acompte équivalent à 60% de l'avantage fiscal perçu l'année précédente (et non pas 30% comme prévu).

Loi ELAN (évolution du Logement de l'Aménagement et du Numérique), PLFSS2019.sont des sujets pour nos prochaines commissions.